



Probleme de pension alimentaire que faire

Par **JEAN MARIE**, le **19/10/2008** à **19:22**

bonjour,rnrnvoila mon probleme, je devais payer une pension a ma fille jai eu des problemes il y a 8 ans en arriere car je jouais au casino et je pouvais pas regler, alors la elle saviat et ne me posait pas de probleme ensuite jallais la chercher tous les quinze jours et enusite 2 ans apres je lui, payait la cantine a la place tout allait bien il y a un an et demie elle ma dit quelle voulait la pension je lui ai dit oui quelle menvoit un rib et jattend toujours elle a deposer plainte cette annee a la gendarmerie jy suis aller je leur ai dit que jetais daccard de payer je lai appelee elle a dit que cetait bon mais la ca faitg deux semaines qu elle ne repons plus au tel et ne veut savoir elle veut me remettre au tribunal elle ne repons meme plus au tel que dois je faire pour lui payer et ne pas avoir de probleme merci

Par **jeetendra**, le **19/10/2008** à **20:42**

bonsoir, s'il a un jugement qui a été rendu relativement à la pension alimentaire pour votre fille vous devez le respecter en versant le montant mensuel au début de chaque mois, elle peut vous réclamer s'il y a un jugement jusqu'à 5 ans d'arriéré de pension alimentaire pas au delà, cordialement